

# ée par la Sécu

En parallèle, le Service d'évaluation et de contrôle médicaux (Scem) de l'Inami a lui aussi commencé à sérieusement s'interroger l'an dernier. Tandis que des informations au sujet de fausses prescriptions remontaient, une analyse statistique portant sur les quantités de

molécules délivrées depuis 2016 a été menée dans la foulée. Si l'Inami se fait discret sur l'ampleur de ses découvertes – « protection des données et de la vie privée et le secret d'enquête » obligent –, les rares données communiquées sont vertigineuses. « On a examiné les chiffres de remboursement pour les huit premiers mois de 2021, en choisissant à titre exemplatif les quinze premiers bénéficiaires en termes de montants remboursés », illustre Marie-Anne Brabants, pharmacienne-inspectrice au sein du service.

« Si l'on fait la moyenne, on remarque que ces quinze personnes se sont fait délivrer de quoi consommer 12.774 milligrammes par jour. » Soit l'équivalent de 21,5 fois la dose journalière maximale recommandées pour la prégabaline. Même les dosages « récréatifs » les plus extrêmes renseignés sur les forums de consommateurs restent très en deçà (jusqu'à 3.000 mg). Interrogée, une médecin explique qu'une consommation avérée de 12 grammes journaliers devrait générer crises convulsives, coma

et une probable défaillance multi-organique. « Cela permet d'objectiver le fait qu'il y a bel et bien un trafic », note Erik Rossignol, directeur de l'information du Scem. « Vu l'ampleur du problème, ça devient une problématique de santé publique. »

Et encore faut-il tenir compte d'un sérieux angle mort. En effet, les données de l'aide médicale urgente (AMU) ne sont pas prises en considération dans ces chiffres car elles sont éclatées entre les différents CPAS. De sorte qu'à l'heure actuelle, personne ne semble disposer d'une vue sur la consommation prescrite d'une grosse partie du public ayant recours au Lyrica (migrants sans papiers, personnes en errance, sans-abri, certains usagers de drogue...).

Ni l'Inami ni aucun parquet wallon ou bruxellois n'ont souhaité donner d'indications sur le nombre de dossiers actuellement ouverts pour des faits liés à du trafic de prégabaline. On sait cependant qu'en juin dernier, une vague de perquisitions menée à Liège a permis à la police locale de mettre la main sur un stock de 1.400 pilules de Lyrica au sein d'un domicile de la place de l'Yser. Une saisie de grande ampleur qui reste à ce stade un fait d'exception. « Un marché noir existe probablement, mais il est difficile à quantifier », confirme la police liégeoise.

En vue d'endiguer les abus liés à la circulation croissante de la prégabaline, les pistes de solution fusent mais ne convergent pas toujours. Le Scem plaide pour une forme de durcissement des conditions d'accès au médicament, mais ses moyens d'action en la matière restent assez limités. Pour l'heure, « on a écrit une lettre de sensibilisation aux pharmaciens pour leur demander d'être vigilants lors de la délivrance et on va interpellier la Commission de remboursement des médicaments quant aux conséquences de la liberté actuelle de remboursement, quelles que soient les indications », met en avant Erik Rossignol.

## « S'attaquer à l'offre ne fonctionne pas »

Il reste que le Lyrica est un médicament utile et efficace pour nombre de patients tout comme l'est, à entendre plusieurs professionnels des addictions... le marché noir. Lequel répond à des besoins réels pour un public qui n'aurait pas accès à la molécule par d'autres voies (pour gérer les angoisses, voire des syndromes post-traumatiques, le manque, la vie en rue). « Si on s'attaque à l'offre, on est dans la répression et ce n'est pas quelque chose qui fonctionne », plaide Kevin Moens, du projet Lama. « Sur le fond, la réponse est d'abord d'ordre structurel via le logement, l'accès aux droits, l'accueil. S'agissant de la dépendance, ce qu'il faudrait, c'est que le système permette de n'avoir qu'un prescripteur unique qui puisse correctement accompagner la consommation. »

A défaut d'une réponse structurelle et coordonnée, la sensibilisation des médecins est un enjeu important. Inquiétée par ce qu'elle observait dans sa pratique auprès d'un public sujet aux assuétudes, Lou Richelle, une médecin généraliste, tente depuis deux ans de mieux comprendre le phénomène et de sensibiliser les prescripteurs. Elle a publié avec l'ASBL Eurotox un protocole destiné aux médecins confrontés à de nouveaux patients en

demande de Lyrica. Pas question de refuser de prescrire le traitement, précise le document – « car le sevrage peut être dangereux » –, mais il s'agit d'essayer de nouer le contact pour essayer de convaincre le public de travailler sur sa consommation. « On observe parfois (chez les médecins, NDLR) des pratiques pas suffisamment éclairées ou conscientes des risques qu'elles représentent pour les usagers », insiste de son côté Michaël Hogge, chargé de projets pour Eurotox.

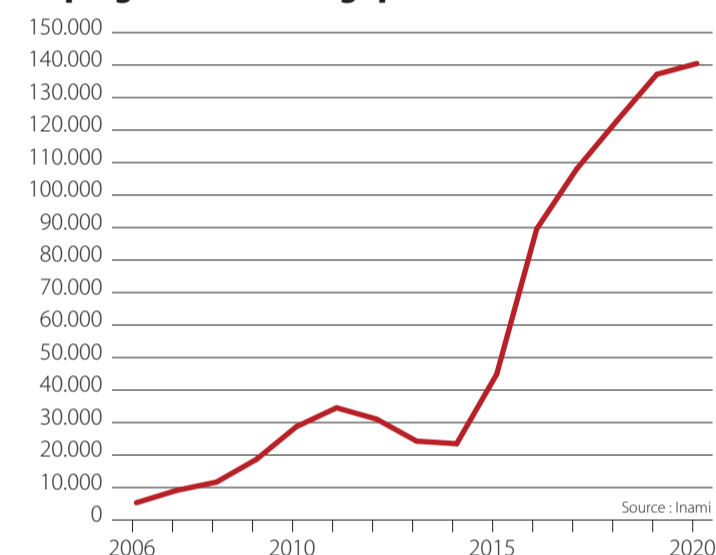
Consommatrice, Charlotte\*, 51 ans, avait bien identifié les méfaits de la molécule, prescrite par son médecin pour l'aider à mitiger des douleurs fantômes après son amputation de la jambe. Après un an, elle a réalisé que le médicament la rendait complètement accro. « Ça défonce, je n'aimais pas. Mais le docteur disait que c'était une bonne chose, que ça me reposerait. J'ai demandé à arrêter mais il ne m'a pas écoutée. Il a même augmenté la dose. » La somnolence n'est pas le seul effet indésirable

qu'elle constate. « Après mon opération, je n'acceptais plus trop mon handicap, j'avais des idées noires. J'ai même fait une demande d'euthanasie. Ce médicament, ce n'est pas bon, surtout pour quelqu'un de suicidaire. »

De fait, certains professionnels de santé, en France notamment, ont alerté sur le risque de passage à l'acte induit par une molécule connue pour son action désinhibante. Charlotte a alors décidé d'arrêter, seule. « Ça m'a rappelé le sevrage d'héroïne : je tremblais, je vomissais. C'est une saloperie. Je ne comprends pas que l'on garde ça sur le marché, surtout pour des toxicomanes. » Même maintenant, ces médicaments qu'elle continue de se voir prescrire restent une plaie. Car dans le milieu de la rue, autour d'elle, ça se sait. Elle est sollicitée. Alors, elle n'a trouvé d'autre solution que de donner ses stocks de Lyrica à ceux qui lui en demandent.

\*Nom d'emprunt

## Evolution annuelle du nombre de patients ayant bénéficié d'au moins une prescription de prégabaline en Belgique



## Un potentiel léthal par combinaison

Si le risque d'assuétude qu'elle comporte est manifeste, la consommation de prégabaline à forte dose a d'autres effets délétères potentiels sur la santé. Anomalies sanguines, troubles cardio-respiratoires et risque de passage à l'acte sont ainsi cités dans la littérature comme autant de risques. La possibilité qu'une surdose puisse à elle seule entraîner la mort semble en revanche limitée, selon l'état des connaissances actuelles. Reste que ce produit est fréquemment consommé en cocktail avec d'autres substances lorsqu'il est détourné de son usage strictement médical. « Les opiacés ont un effet dépressur sur le système nerveux central, qui peut entraîner une diminution des fonctions respiratoires jusqu'à l'arrêt. On sous-estime le fait que le Lyrica peut potentialiser cela », note la docteure Lou Richelle. « Ces décès par dépression respiratoire ne sont pas du tout spectaculaires. On a l'impression que la personne s'endort. »

En 2019, une étude britannique s'est ainsi penchée sur le rôle qu'a pu jouer la prégabaline dans une série de décès par

overdose. Sur 3.750 cas analysés, les chercheurs avaient remarqué la présence de prégabaline dans le corps de 229 défunts (6,1 %). A-t-on une vue en Belgique sur les cas de décès possiblement liés à la prégabaline ? Visiblement, la police s'interroge aussi, mais reste dans le vague. « L'été dernier, plusieurs décès dans le monde toxicomane à Liège ont potentiellement pu être imputés à la prise de Lyrica en combinaison avec des drogues dures, mais les études scientifiques à ce sujet sont encore floues », explique un porte-parole de la police liégeoise. Michaël Hogge, neuropsychologue (ULiège) et chargé de projets scientifiques pour Eurotox, souligne que, de manière générale, les décès liés à la drogue constituent un angle mort des statistiques belges. « Le registre de mortalité passe à côté de beaucoup de cas. Cela est parfois lié au fait que si le médecin l'inscrit comme tel dans le certificat de décès, ça mène à une enquête judiciaire, ce qui peut être un facteur dissuasif car c'est très lourd derrière pour la famille. »

L.K. ET A.S.E.

